

Analyse et propositions de la CGT Éduc'action

La création du collège unique a permis la massification de l'enseignement en France, mais jamais les moyens (budgétaires et/ou pédagogiques) qui lui ont été alloués, n'ont permis de passer à la phase de démocratisation. Le collège, pivot de notre système éducatif, ne permet donc pas de rompre avec la reproduction sociale et demeure un outil de tri social et d'orientation subie en fin de 3^e, malgré les efforts des personnels y travaillant. Pire, laissé à l'abandon depuis des années, il a contribué à l'accroissement des inégalités sociales et scolaires.



L'annonce d'une réforme améliorant son fonctionnement aurait donc pu être bien accueillie si le gouvernement n'avait pas démontré, en 3 ans, que sa vision libérale de l'École comme de l'austérité budgétaire n'avait que fort peu à envier aux gouvernements précédents.

Car, le collège que la ministre nous propose est le contraire de la démocratisation nécessaire et entérine un collège "unique à deux vitesses".

Une réforme inscrite encore plus dans la logique de l'École du socle. Loin du projet émancipateur porté par la CGT avec une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans est pensée comme une fin en soi pour une bonne partie des élèves, celles et ceux qui ne maîtrisent que le socle. Pour ces élèves, généralement issue-e-s des classes populaires, l'insertion professionnelle rapide (chômage...) leur est promise, via l'enseignement professionnel, de préférence en apprentissage, pour les autres, le lycée général et technologique, propédeutique aux études longues.

Une réforme inspirée du pire des réformes des lycées, dont jamais le bilan n'a été tiré. Tri annualisation des horaires élèves sur les trois années du cycle 4 (de la 5^e à la 3^e) comme en bac pro, globalisations des horaires d'enseignement à effectifs réduits, sans aucun fléchage disciplinaire, comme au lycée, création d'un accompagnement personnalisé en classe entière... il s'agit d'imposer l'autonomie des établissements qui est celle des chefs d'établissement.

Le bilan des réformes du lycée et de cette politique d'autonomie, **La CGT Éduc'action** l'a fait. C'est la généralisation de la vision managériale de l'École et de la concurrence entre les disciplines, entre les collègues, entre les

établissements et entre les élèves. Nul doute que la création des Indemnités pour Missions Particulières (IMP) après celle du Conseil Pédagogique sera un outil supplémentaire pour la mise en œuvre de cette politique avec la création de hiérarchies intermédiaires.

Comme à chaque réforme, le ministère se lance dans un plan de communication visant à faire croire qu'il réforme pour les élèves et les personnels avec pour arguments fallacieux : l'autonomie est celle des équipes ; l'accompagnement en classe entière est "personnalisé" ; l'évaluation par compétences est bienveillante mais il ne s'agit en aucun cas d'une introduction de la logique patronale à l'école ; l'interdisciplinarité permettra de travailler autrement même si aucun moyen n'est donné pour la formation des collègues, la concertation et la co-intervention...

Pour autant, la question des effectifs, enjeu majeur d'une amélioration de l'École, n'est bien évidemment jamais abordée, austérité oblige.

Ainsi, les collègues ne sont pas convaincus. Ils et elles savent que cette réforme ne fera qu'aggraver les inégalités et dégrader leurs conditions de travail.

La CGT Éduc'action en exige donc l'abandon et l'ouverture d'une large concertation sur le collège. Pour elle, il est temps de gagner la démocratisation du collège unique. Cela passe par l'abandon du socle ainsi que par une politique ambitieuse, en termes de moyens et de pédagogies, qui permette la construction collective d'une culture commune et rompe avec la vision élitiste de l'École. Le collège doit être le pivot d'une École émancipatrice, obligatoire de 3 à 18 ans.

Le collectif d'animation du Pôle Collège, mai 2015

■ Une réforme qui entérine un collège du socle !

Dès l'article 1 du projet de décret présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 10 avril, il est rappelé que le collège dispense une formation qui permet aux élèves d'acquérir "au meilleur niveau de maîtrise possible" le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Pour la CGT Educ'action, la logique du socle s'appuie sur un référentiel économique ayant peu de rapport avec l'émancipation personnelle que le système scolaire devrait permettre. Elle renforce l'aspect inégalitaire du collège prétendument encore unique en se contentant d'un minimum de savoirs utilitaristes pour les élèves les plus fragiles, issus majoritairement des milieux populaires. Elle fait allégeance à une École de l'employabilité basée sur une approche par compétences dictée par les exigences patronales. Elle entérine une École minimaliste pour certains et l'accès au "Bac - 3 / Bac + 3" pour d'autres, ce qui va à l'encontre de la revendication de la CGT Educ'action d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans avec un collège unique réellement démocratique ouvrant sur les trois voies du lycée traitées à égale dignité.

Enfin le socle est porteur d'une volonté idéologique, celle de la transmission aux élèves des valeurs dominantes. Il est à craindre que le futur Diplôme National du Brevet (DNB) amplifie la tendance constatée avec les nouveaux programmes, en conditionnant sa validation à l'acquisition toute relative du socle sous forme d'exercices type PISA dont la vision de l'École est imposée par l'OCDE (Organisation du Commerce et du Développement Économique).

La CGT Educ'action exige l'abandon du socle commun et de l'évaluation par compétences.

■ Une réforme qui oublie les élèves en difficulté !

■ Enseignements complémentaires : l'accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé (AP) est introduit de la 6^e à la 3^e, pour chaque élève à raison de 3 h/semaine en 6^e, 1 h/semaine au moins pour les autres.

Les heures seront prises sur les horaires disciplinaires au choix de l'établissement.

Prévu pour l'ensemble des élèves, sans moyens fléchés de dédoublement, sans réel cadrage national si ce n'est indicatif (prise de note en 6^e sic). C'est encore un moyen d'accroître l'autonomie des établissements et la concurrence entre les collèges. L'AP sera, comme en lycée, une variable d'ajustement des services sans gain pour les élèves.

La CGT Educ'action revendique la fin de l'accompagnement personnalisé tel qu'il est mis en place au lycée et le refuse donc dans ce projet.

Avec une annonce de 4 000 postes créés pour mettre en place cette réforme du collège (soit environ 10 h/établissement), le ministère est bien loin de la nécessaire relance budgétaire dont aurait tant besoin cet échelon du système éducatif particulièrement maltraité par les gouvernements successifs.

La politique d'austérité, s'appuyant sur une instrumentalisation d'une dette publique arbitrairement gonflée, place l'ensemble des services publics en situation d'asphyxie. Aujourd'hui, la France consacre autour de 6 % de son Revenu Intérieur Brut (RIB) à l'Éducation. Ce chiffre est nettement inférieur à ceux de l'Europe du Nord (autour de 7 %) dont les systèmes éducatifs ne cessent d'être vantés par les médias. Il est urgent d'augmenter nettement la part du RIB consacré à l'École afin de pouvoir envisager une vraie réforme du collège unique. Il s'agit d'imposer des choix politiques qui favorisent le bien public qu'est l'École en lieu et place des cadeaux faits à la finance et au patronat.

Les moyens dégagés devraient prioritairement permettre une véritable prise en charge de l'hétérogénéité en affectant des moyens conséquents à la remédiation et en baissant significativement le nombre d'élèves par classe qui est fortement corrélé à la réussite des élèves.

Le collège ne parvient toujours pas à réduire le nombre d'élèves en grande difficulté, élèves issus surtout des milieux populaires. Sans que le lien avec les difficultés économiques et sociales ne soit jamais évoqué, ces élèves, prétexte à la réforme, sont paradoxalement les grands oubliés de ce projet. Les noyer dans l'accompagnement personnalisé (le plus souvent en classe entière) semble être la seule solution envisagée.

Diminuer le nombre d'élèves par classe, proposer de véritables moyens de remédiation à la difficulté scolaire, rompre avec la vision élitiste de l'École et la reproduction sociale avec une orientation choisie et plus subie, voilà des pistes qui permettraient de réellement démocratiser le collège unique. Cela demande des moyens en postes, en formation des personnels...

"L'oubli" des SEGPA au moment de la première présentation ministérielle et plus encore la mise en place de la réforme de l'Éducation Prioritaire, démontrent clairement que le "donner plus à ceux qui ont moins" n'est devenu qu'un slogan rue de Grenelle. Pas à la CGT Educ'action !

Sommaire :

- Édito - Spécial "Réforme du Collège"
- p. 2/3 - Notre analyse
- p. 4 - Nos propositions
- Bulletin de syndicalisation

■ AUTONOMIE ET MISE EN CONCURRENCE

Avec cette réforme, les horaires hebdomadaires du cycle 4 (5^e à 3^e), seront indicatifs. Le Conseil d'Administration pourra donc modifier la grille de chaque niveau de classe dans la limite de l'enveloppe globale disciplinaire prévue sur 3 ans et le respect de l'horaire hebdomadaire maximal des élèves. C'est la même logique que celle de la réforme du bac pro que La CGT Educ'action rejette.

De plus, mesure phare de la réforme, 20 % des horaires enseignants seraient distribués par le chef d'établissement sur avis du Conseil Pédagogique. Il s'agit des heures "marges professeurs", en plus des horaires élèves pour les dédoublements et la co-intervention, ainsi que des enseignements complémentaires, accompagnement personnalisé et Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI).

Les heures "marges professeurs", qui permettent d'enseigner à effectifs réduits, 2,75h hebdomadaires par division pour la rentrée 2016 (3 h en 2017), sont globalisées. Elles ne sont donc ni fléchées par disciplines, ni par divisions.

Leur volume ne suffira pas à permettre à la fois, une co-intervention dans les EPI et le travail à effectifs réduits en accompagnement personnalisé en langues, en sciences... Il faudra donc choisir entre dédoublements et projets. Surtout, cette autonomie aggravera la concurrence entre disciplines, entre collègues et entre établissements. Aux personnels la gestion de la pénurie !

La fusion horaire entre Sciences et Technologie en 6^e est aussi inacceptable. L'intégrité de ces disciplines est menacée par la possibilité de la transversalité et du choix des disciplines enseignées en fonction des moyens dont dispose l'établissement. De plus, le décret permet aux chefs d'établissement d'imposer la semestrialisation des heures d'arts plastiques et d'éducation musicale, déjà pratiquée dans certains établissements sur la base du volontariat.

L'option latin/grec ou langues régionales, hors LV2, perd une heure parce que les EPI assumeront la partie civilisation. Mais, pour maintenir un enseignement de ces disciplines, les heures devront être prises sur la marge heures professeurs, au détriment des heures à effectifs réduits, entraînant davantage la concurrence entre disciplines. Le risque est que, seuls, pourront y accéder les élèves les plus favorisés socialement, qui ont moins besoin de dédoublements.

Les classes bilangues en 6^e, pour les élèves anglais LV2, disposent d'un complément de dotation horaire.

Pour la CGT Educ'action, les options et sections doivent favoriser la construction d'une ouverture culturelle universelle pour toutes et tous, et non être un biais pour reproduire au collège les inégalités sociales. Les options demeurent généralement un outil de tri social, entre et dans les établissements, à l'entrée au collège, mais aussi à la sortie, lors des "choix" d'orientation en lycée.

Il faut clarifier les objectifs de la scolarité au collège pour qu'il devienne le collège unique de la réussite pour toutes et tous que veut La CGT Educ'action.

Cette réforme prolonge donc la volonté politique de gestion libérale déjà à l'œuvre dans les précédentes réformes des lycées mise en place par la droite.

Le ministère veut plus d'autonomie, mais laquelle ? Il y a une confusion entretenue entre celle des établissements ou des chefs d'établissement, et la liberté pédagogique des personnels. En fait, il s'agira, pour le chef d'établissement, de mettre en concurrence les disciplines et les projets via le Conseil Pédagogique, nommé par lui. Pire, la création des Indemnités pour Missions Particulières, permettra l'émergence de hiérarchies intermédiaires fragilisant un peu plus la notion d'équipe pédagogique.

La CGT Educ'action s'oppose à l'autonomie des établissements, au Conseil Pédagogique qui en est l'instrument ainsi qu'aux IMP.

Le but de cette politique est bien de généraliser la concurrence, permettre une gestion purement managériale et libérale de l'École ainsi que fragiliser son caractère national.

La CGT Educ'action revendique au contraire, au sein d'un cadrage national, la liberté pédagogique et les moyens nécessaires à un véritable travail des équipes éducatives.

■ ENSEIGNEMENTS PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES

Ils sont inscrits dans les programmes, avec huit thèmes possibles et font l'objet d'une évaluation et d'une réalisation. Ils sont intégrés aux horaires disciplinaires : les élèves suivent au moins deux thèmes par an et au moins six sur les trois années du cycle, sans moyens dédiés, que ce soit pour la concertation, pour la co-intervention ou le travail à effectifs réduits. La mise en place concrète est à la charge de l'établissement, y compris dans le choix des thèmes, des disciplines concernées ou de l'organisation pratique.

La CGT Educ'action est favorable au travail interdisciplinaire, mais les EPI ainsi imposés, faute de moyens et de formations, ne le permettront en aucun cas : ils risquent de dégrader les conditions de travail des collègues et d'opposer interdisciplinaire et disciplinaire, à l'inverse du but annoncé.

Comme les élèves ne seront pas sûrs de suivre l'ensemble des thèmes, pourtant intégrés aux programmes, on peut craindre la création de filières larvées et la relativisation du caractère national des programmes, donc du collège unique.

→ Pour un collège unique réellement démocratique

Le collège ne doit pas organiser le tri social mais entrer dans une nouvelle phase de démocratisation après celle de la massification. Il doit désormais permettre à tous les jeunes de réussir en passant sans encombre ce moment spécifique de leur construction.

L'orientation par défaut, au détriment des élèves les plus fragilisés scolairement et socialement, doit cesser. Il faut en faire un processus maîtrisé ouvert sur les trois voies du lycée, traitées à égale dignité.

Ainsi, l'abandon du socle pour une politique ambitieuse, en termes de moyens et de pédagogies, doit permettre la construction collective d'une culture commune et de rompre avec la vision élitiste de l'École.

Le collège doit être le pivot d'une École émancipatrice, obligatoire de 3 à 18 ans.

**Travailler autrement. OUI...
Mais pas n'importe comment !**

Pour la CGT Educ'action. l'acquisition des savoirs et savoir-faire n'a rien d'une logique utilitariste fondée sur l'empilement et la reproduction des connaissances disciplinaires, dont les élèves voient rarement le sens et le lien. Une approche interdisciplinaire peut donner du sens aux savoirs et montrer leur transversalité. Associée à une démarche de projet qui favorise la prise d'autonomie de chacun, la coopération et l'émulation au sein du groupe peut s'avérer bénéfique, au lieu de l'isolement et de la compétition que la société actuelle impose.

Mais cette pédagogie demande des conditions de mise en œuvre indispensables à son efficacité, sous peine de résultats calamiteux :

- une mise en cohérence des pratiques, et donc du temps pour échanger et construire collectivement des démarches intéressantes. C'est pourquoi **la CGT Educ'action** revendique du temps de concertation (par classe, par niveau, par discipline, par projet...) inclus dans un temps de service abaissé à 16 h pour les certifiés et 14 h pour les agrégés,
- de la formation initiale et continue qui ne se limite pas à de vagues cours à distance et donne du temps aux personnels (10 %) pour intégrer les avancées de la recherche pédagogique,
- une insertion en propre dans les DHG plutôt qu'une variable d'ajustement au service des enseignants ou une "garderie" en classe entière.

→ Pour des moyens qui assurent un fonctionnement correct du collège !

Imposons des choix politiques favorisant ce bien public qu'est l'École et non des cadeaux faits à la finance et au patronat. Les moyens dégagés devront surtout permettre de baisser le nombre d'élèves par classe, auquel la réussite des élèves est fortement liée, de maîtriser vraiment l'hétérogénéité en renforçant la remédiation.

La CGT Educ'action revendique :

- un nombre maximal de 20 élèves par classe et 15 en Éducation prioritaire,
- des personnels en nombre suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins (Aed, CPE, COP, personnels administratifs, de laboratoire, de santé et sociaux),
- des moyens pour travailler en groupes à effectifs réduits, avec un cadrage national.

→ Pour une véritable prise en charge des élèves en difficulté

Cela commence par arrêter de placer les élèves fragiles en situation de rabâchage, sans les culpabiliser ni les marginaliser et finalement les enfermer dans l'échec.

La lutte contre l'échec scolaire et ses multiples causes ne peut relever de la seule responsabilité des enseignants, des élèves et de leurs familles. La constitution et la reconnaissance d'une équipe éducative au sens large est fondamentale. Les élèves doivent ainsi pouvoir bénéficier du soutien des personnels d'éducation, d'orientation, de santé, des assistants sociaux...

Pour la CGT Educ'action :

- afin de remédier à la difficulté et à l'échec scolaires, la journée des élèves doit s'arrêter à la sortie du collège. Cela implique la suppression des devoirs à la maison qui sont des facteurs aggravants d'inégalité scolaire, liée aux inégalités socio-culturelles,
- la prise en charge des élèves en difficulté doit se faire via des dispositifs souples mais soutenus, complément de la classe hétérogène, permettant une aide en petits effectifs (type RASED).



4 p. Collèges
mai 2015

Pour rejoindre la CGT Educ'action

Nom : Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone : Mèl :
Corps :
Lieu d'exercice :

Je renvoie ce coupon à : La CGT Educ'action
263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex - unsen@ferc.cgt.fr